



© Deutscher Bundestag

Membres titulaires du SPD



Bindig, Rudolf
(Porte-parole)



Friedrich, Lilo



Graf, Angelika



Kofler, Dr. Barbel



Kortmann, Karin



Priesmeier, Dr. Wilhelm



Strässer, Christoph

Membres titulaires de la CDU/CSU



Grohe, Hermann
(Porte-parole)



Eppelmann, Rainer



Haibach, Holger



Jüttner, Dr. Egon



Karwatzki, Irmgard



Oßwald, Melanie



Raab, Daniela

Membres titulaires de l'Alliance 90/Les Verts



Nickels, Christa
(Présidente)



Hoppe, Thilo

Membre titulaire du FDP



Funke, Rainer
(Vice-président)

Bundestag allemand

Commission des droits de l'homme et de l'aide humanitaire

Missions
Méthode de travail
Objectifs



Ausschuss für Menschenrechte und Humanitäre Hilfe

Deutscher Bundestag
Platz der Republik 1
11011 Berlin

Tel.: +49 30 227-33550
Fax.: +49 30 227-36051

menschenrechtsausschuss@bundestag.de
www.bundestag.de
Version: février 2005

Une voie délicate

Une commission permanente est spécifiquement chargée des questions touchant aux droits de l'homme et à l'aide humanitaire. L'importance accordée par le Bundestag à la politique des droits de l'homme a été illustrée par une motion qu'il a adoptée en 2003, en vertu de laquelle "les droits de l'homme [doivent constituer] une ligne directrice de la politique allemande". Par cette décision, le Bundestag a signifié très clairement que l'engagement de la commission en matière de droits de l'homme vaut tout autant pour la politique intérieure que pour l'action extérieure. Il n'en a pas toujours été ainsi: jus-qu'en 1998, la commission des droits de l'homme était une sous-commission de la commission des affaires étrangères et se saisissait principalement de dossiers de politique extérieure.

Missions

L'éventail des missions de la commission des droits de l'homme et de l'aide humanitaire est très large. Les parlementaires se préoccupent notamment du respect des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, de la protection des défenseurs des droits de l'homme et de la thématique "droit islamique et droits de l'homme". À l'agenda de la commission sont également inscrits la poursuite de l'élaboration des instruments nationaux, européens et internationaux en matière de protection des droits de l'homme et le soutien au traitement juridique et politique des violations des droits de l'homme. Toutefois, il arrive fréquemment que des questions touchant aux affaires étrangères, à la politique de développement ou de sécurité, aux affaires économiques ou au commerce extérieur, ainsi qu'à la politique en matière d'asile et de réfugiés, revêtent aussi des aspects importants pour ce qui est des droits de l'homme. De même, les questions touchant aux minorités et à l'aide humanitaire font partie des tâches évidentes de la commission.

Méthode de travail

La commission s'informe en permanence de la situation des droits de l'homme dans le monde. Pour ce faire, elle procède par exemple à l'audition de représentants ministériels et d'experts allemands et étrangers, ainsi qu'à un échange de vues intensif avec les diplomates et les organisations de défense des droits de l'homme. À cet égard, le contact avec les ONG nationales et internationales est particulière-

ment indispensable. L'Institut allemand des droits de l'homme, fondé en 2001, la déléguée du gouvernement fédéral aux droits de l'homme et la déléguée aux droits de l'homme du ministère fédéral de la justice sont autant de partenaires fiables en vue de faire de la poli-tique des droits de l'homme une matière toujours plus transversale, touchant à l'ensemble des politiques. De la sorte, les députés reçoivent d'importantes informations de fond. Pour leur part, ils peuvent tirer profit des multiples contacts avec les institutions politiques allemandes et étrangères, ainsi qu'avec les gouvernements et les groupements de défense des droits de l'homme, et exercer une influence ciblée.



Dalai Lama, Christa Nickels

Dès sa mise en place, la commission des droits de l'homme et de l'aide humanitaire a recueilli un large écho auprès des politiciens alle-mands et étrangers, ainsi qu'auprès des différents groupements de défense des droits de l'homme nationaux et internationaux. L'ordre du jour est également marqué par l'actualité. C'est ainsi que sont inscrits à l'ordre du jour, à brève échéance, des rapports du gou-vernement fédéral relatifs, par exemple, à la situation en Afghanistan, en Tchétchénie, en Chine, en Colombie, en Turquie, en Afrique, ou encore au Proche-Orient et au Moyen-Orient. De plus, les députés s'informent de la nature, de l'ampleur et de la nécessité des actions humanitaires dans les pays touchés par les conséquences de cata-strophes naturelles ou de conflits militaires. Les membres de la commission se rendent en outre au sein de délégations dans des territoires en crise – en Afghanistan et au Soudan, entre autres – afin de se faire leur propre idée de la situation sur le plan humanitaire et des droits de l'homme. Ils explorent sur place les possibilités d'action et les mesures d'aide appropriées et proposent ensuite des recommandations au gouvernement fédéral et des moti-ons parlementaires.

La commission a par ailleurs mis sur pied l'action "les parlementaires protègent les parlementaires", laquelle, soutenue par l'ensemble des groupes, a été adoptée à l'unanimité par le Bundestag. L'idée de base est que des parlementaires allemands interviennent en faveur de collègues étrangers dont l'exercice du mandat – voire l'existence – est menacé du fait de leur engagement en faveur des droits de l'homme. La commission des droits de l'homme et de l'aide humanitaire opère à la jonction entre divers autres champs d'action politique. Cela se reflète aussi dans le travail parlementaire. Il arrive de plus en plus fréquemment que lorsque la commission est saisie pour avis, rende des avis qui dépassent le cadre strict d'un approbation ou d'un rejet du projet soumis et renferment des recommandations concrètes du point de vue des droits de l'homme. La collaboration constructive de l'ensemble des groupes représentés au sein de la commission est caractéristique du travail de celle-ci. Par un travail conséquent et permanent en matière de politique intérieure et d'affaires étrangères, la commission s'est affirmée comme une voix parlementaire importante et parfois embarrassante.

La Présidente de la commission:

"Il importe que nous gardions à l'esprit la préoccupation principale de cette commission: une partialité résolue en faveur des droits de l'homme. Cet engagement nous pousse à emprunter une voie sou-vent délicate, car une politique crédible en la matière commence aussi chez nous. Nous devons par exemple veiller à ce que les droits de l'homme soient envisagés avec le plus grand sérieux en Alle-magne et en Europe dans le cadre de la lutte contre le terrorisme."



M. Joschka Fischer, ministre des affaires étrangères, et Mme Christa Nickels

Membres titulaires/ suppléants

SPD	Bindig, Rudolf (Porte-parole) Friedlich, Lilo Graf, Angelika Kofler, Dr. Bärbel Kortmann, Karin Priesmeier, Dr. Wilhelm Strässer, Christoph	Erler, Gernot Kranz, Ernst Neumann, Volker Riester, Walter Schmidt, Dagmar Stöckel, Rolf Wimmer, Brigitte
CDU/CSU	Gröhe, Hermann (Porte-parole) Eppelmann, Rainer Haibach, Holger Jüttner, Dr. Egon Karwatzki, Irmgard OBwald, Melanie Raab, Daniela	Guttenberg, Karl-Theodor Frhr. zu Hüppe, Hubert Klößner, Julia Lensing, Werner Rupprecht, Albert Schäuble, Dr. Wolfgang Vaatz, Arnold
Alliance 90/Les Verts	Nickels, Christa (Présidente) Hoppe, Thilo	Deligöz, Ekin Winkler, Josef Philip
FDP	Funke, Rainer (Vice-président)	Leutheusser- Schnarrenberger, Sabine



Audition portant sur la protection des défenseurs des droits de l'homme